



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES SAVANES

DELIBERATION N° 04_CA_2025_CIASS portant sur la création d'un Restaurant Solidaire au sein de l'espace Restauration de la MJS

L'An deux mille vingt-cinq et le onze mars à neuf heures, le Conseil d'Administration du CIASS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale Des Savanes, sous la présidence de Madame Françoise FREDOC, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.

Séance du 7 Mars 2025

Date de la 2eme convocation : 11 Mars 2025

Membres présents : Françoise FREDOC, Myrtha TARCY

Absents excusés :

Absents non excusés : François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Johanna HORTH, Céline ZULEMARO, Diana JAMES, Max VENTURA, Eurydice GOLITIN, Nicaise MARIE, Josiane PIERRE-MARIE, Edmé ZULEMARO, Céline REGIS, Jean-Robert CHOCHO

Secrétaire de séance : Myrtha TARCY

OBJET : Création d'un Restaurant Solidaire

La Maison de la Jeunesse dispose actuellement d'un espace de restauration inoccupé, que le CIASS souhaite utiliser pour la mise en œuvre d'un projet de restaurant solidaire.

En effet, dans un contexte de précarité croissante, il est essentiel de créer des espaces d'accueil qui favorisent la mixité sociale et permettent à tous les publics de se restaurer dans un cadre convivial et inclusif. Pour faire face à la réalité mettant en avant que de plus en plus de personnes ne s'alimentent pas tous les jours et que de nombreux enfants sont impactés, il est important d'apporter des solutions. De par ses tarifs différenciés, le restaurant solidaire permettra en partie de répondre à ce besoin même si nous sommes conscients qu'il ne résoudra pas entièrement cette problématique autour de l'alimentation.



Fonctionnement envisagé du Restaurant

Tarification : Les tarifs appliqués seront déterminés selon un barème basé sur les revenus des usagers. Ce système garantira une approche équitable tout en préservant la dignité des utilisateurs. Les personnes bénéficiant de tarifs réduits se verront remettre une carte leur permettant d'accéder à ces réductions dans la plus stricte discrétion.

Accès au restaurant : Le restaurant sera ouvert du lundi au vendredi, uniquement le midi, pour accueillir les personnes qui souhaitent se restaurer sur place ou bénéficier du service de livraison.

Mise en œuvre et Gestion

Le restaurant sera géré par une équipe composée de cuisiniers, serveurs et agents polyvalents, tous formés à l'accueil de divers publics. Les agents polyvalents assureront à tour de rôle le portage de repas.

Notre ambition est d'établir des partenariats avec des producteurs locaux et des associations pour garantir la qualité des produits alimentaires tout en soutenant l'économie locale. En sus, la Maison de la Jeunesse étant situé à proximité du Marché aux Poissons, de deux boucheries et du Marché aux fruits et légumes, il est important de valoriser les produits frais de la Guyane. Une stratégie de communication sera mise en place pour faire connaître le restaurant et ses services, notamment auprès des structures sociales et médicales, afin d'atteindre les personnes qui en ont le plus besoin.

Budget Prévisionnel

Modification apportée durant le Conseil sur le tableau.



DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES				
Personnel		TOTAL ANNUEL	Vente de repas	Prix par jours	Nombre de jours	Total mensuel	Total annuel
Cuisiniers		48 000.00€					
Serveurs		43 200.00€					
Agents Polyvalents		36 000.00€	Repas divers	350.00€	20	7 000€	84 000.00€
TOTAL		127 200.00€					
Matériel		Prix	Subvention envisagée pour le portage de repas	70.00€	20	1400€	16800.00€
Mobilier de salle tables, chaises		8 000.00€	TOTAL				108 000.00€
Vaisselle etc. ...		4 000.00€	Financiers		Montant sollicité		
ROBOTS		4 000.00€	DGCOPOP			60000.00€	
Voiture réfrigérée		20 000.00€	CAF			40000.00€	
TOTAL		36 000.00€	CTG			36400.00€	
Fonctionnement	Prix	Total annuel	CCDS			70000.00€	
Charges courantes	2 000.00€	24 000.00€	TOTAL			206 400.00€	
Location de l'espace	500.00€	6 000.00€	TOTAL DES DEPENSES			314 400.00€	
Assurances	300.00€	3 600.00€	TOTAL DES RECETTES			314 400.00€	
Entretien et nettoyage	500.00€	6000.00€					
Frais divers	200.00€	2 400.00€					
Carburant	200.00	2 400.00€					
Marketing	500.00€	6 000.00€					
TOTAL	4 200.00€	50 400.00€					



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en œuvre du projet d'ouverture d'un Restaurant Solidaire au sein de l'espace restauration de la Maison de la Jeunesse

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : 2

-Nombre de membres en exercice :

-Quorum :

-Nombre de membres présents : 2

-Nombre de procurations : 0

-Nombre de votants : 2

-Pour : 2

-Contre : 0

-Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, le 11 Mars 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour Le Président,
Par délégation,

La Vice-Présidente,

Françoise FREDOC



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250317-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-03-2025

DELIBERATION N° 04 CA 2025 CIASS PORTANT sur la création d'un Restaurant Solidaire

Publication le : 17-03-2025